Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_310-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_310_020_1.1 : Attribution du lot 1 : Val-Couesnon _ Marché 2025-08REGAL - Conception, réalisation et installation de 3 œuvres d'art originales « pérennes » sur le thème des Portes de Bretagne le long de l'itinéraire cyclable la Régalante

Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-Présidente en charge du Tourisme rappelle aux membres du Conseil Communautaire, le projet de consultation pour la conception, réalisation, installation d'œuvres d'arts originales pérennes sur le thème des portes de Bretagne sur 3 communes de Couesnon Marches de Bretagne.

Contexte :

La mise en tourisme de l'itinéraire cyclable la Régalante (reliant Nantes au Mont Saint-Michel) a permis de générer plus de flux touristiques, en témoigne le nombre de demandes croissantes de cyclistes venus se renseigner au Bureau d'Informations touristiques à Maen Roch mais aussi le nombre de nuitées sur l'aire communale « l'étape poétique » (plus de 600 nuitées).

Afin de poursuivre la mise en valeur de cet itinéraire, de marquer le paysage et de participer à sa notoriété, il est prévu l'installation d'œuvres d'art originales sur le thème des Portes de Bretagne à l'échelle de la Destination touristique Rennes et les Portes de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_310-DE

La consultation est décomposée en trois lots géographiques relatif au lieu d'implantation des trois œuvres d'art :

- Lot 1 - Val-Couesnon
- Lot 2 - Maen Roch
- Lot 3 - Saint Germain-en-Coglès

La consultation est passée selon une procédure adaptée restreinte mise en ligne le 11 juillet 2025. La date de remise des candidatures était fixée au 25 août 2025.

Pour chaque lot, trois candidats ont été admis à présenter une offre conformément au règlement de consultation.

La date de remise des offres étaient fixées au 3 octobre 2025.

Les trois candidats pour chacun des lots (soit 6 candidats au total : une candidate ayant postulée pour les 3 lots et un candidat pour 2 lots) ont remis leurs offres dans les délais impartis et ont été auditionnés pour la présentation de leurs propositions soit le 13, 14 ou 16 octobre 2025.

Pour rappel, lors du Conseil Communautaire en date du 25 novembre 2025, deux lots ont été attribués à savoir :

- Lot 2 - Maen Roch : attribué à Monsieur Gwenaël Prost, celui-ci ayant obtenu la meilleure note suite aux auditions.
- Lot 3 - Saint Germain-en-Coglès : attribué à Madame Muriel Bordier, celle-ci ayant obtenu la meilleure note suite aux auditions.

Pour le lot 1 - Val-Couesnon, la procédure a été déclarée sans suite car ne prenant pas suffisamment en compte les exigences techniques décrites au cahier des clauses particulières du marché.

Une négociation a eu lieu avec les 3 artistes auditionnés afin qu'ils puissent déposer une nouvelle offre tenant plus en compte les exigences techniques décrites au cahier des clauses particulières du marché.

Les 3 artistes ont redéposé une nouvelle offre dans les délais impartis (le lundi 17 novembre 2025). Le comité consultatif, réuni le 24 novembre, a émis un avis favorable pour attribuer le lot 1 : Val-Couesnon à Monsieur Noël Picaper, celui-ci ayant obtenu la meilleure note suite aux auditions.

Comme précisé, dans le CCTP, le montant maximum accordé au projet pour le lot est de 22 000 € HT comprenant l'ensemble du projet (esquisse de l'attributaire, études, construction, fournitures/matériaux, transport, installation, frais de présentation publique et défraiement).

Comme convenu dans le règlement de consultation, les candidats non retenus (2 par lot) mais ayant produit une esquisse et ayant participé aux auditions, recevront une indemnité de 1 000 € par offre soumise. Aucune indemnité supplémentaire ne sera, par contre, versée aux 2 artistes pour le lot 1 Val-Couesnon ayant proposé une nouvelle offre dans le cadre de la négociation.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_310-DE

Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du tourisme, propose :

- **D'attribuer le lot 1 - Val-Couesnon à Monsieur Noël Picaper dans le cadre du marché 2025-08REGAL - Conception, réalisation et installation de 3 œuvres d'art originales pérennes sur le thème des Portes de Bretagne le long de l'itinéraire cyclable la Régalante.**

Vu l'avis de la Commission des Marchés à procédure adapté en date du 2 décembre 2025

Vu l'exposé de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du tourisme,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Madame Laetitia MEIGNAN, Vice-présidente en charge du tourisme, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT